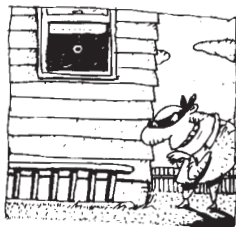


PRÉVENTION DES SINISTRES DURANT VOTRE ABSENCE

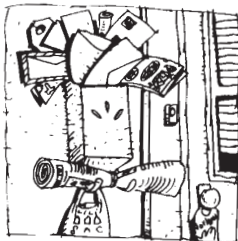


**Urgence
9-1-1
310-4141**

(dans les municipalités où
le 9-1-1 n'est pas disponible)
(Cellulaire : *4141)



ne rien laisser à
l'extérieur qui
faciliterait le travail
des voleurs?



faire cesser la
livraison de votre
courrier et des
journaux ou de
les faire ramasser
par un voisin?



vous assurer que
votre maison ait
l'air habitée en
tout temps?

La police de proximité...
Pour agir ensemble!

PROTÉGEZ VOS BIENS AVANT DE PARTIR EN VACANCES!

Quelle que soit la durée de votre séjour à l'extérieur de la maison, mieux vaut prendre toutes les mesures nécessaires avant de partir afin de protéger vos biens contre le vol, l'incendie ou encore le gel, si vous partez durant l'hiver.

En prenant des mesures aussi simples que :

- **ranger à l'intérieur tout ce qui pourrait faciliter le travail des voleurs, comme une échelle ou une poubelle;**
- **demander à un voisin de ramasser le courrier et les journaux et d'entretenir l'entrée de votre maison ou de votre garage, où il pourra même y garer son automobile;**
- **vous assurer qu'une personne fiable visitera votre maison quotidiennement, durant la saison hivernale, afin de vérifier si le chauffage fonctionne adéquatement;**
- **prévoir des systèmes de prévention, tels un système de minuterie sur des lampes ou appareils électriques, des détecteurs de mouvement à l'extérieur ou encore un système d'alarme.**

Vous partirez en toute tranquillité et, surtout, vous éviterez les mauvaises surprises à votre retour. N'oubliez pas : les malfaiteurs n'attendent qu'une occasion, ne leur donnez surtout pas!

Une initiative de prévention de votre assureur et de la Sûreté du Québec.